



Les charmes concrets des FIP et des FCPI

Ces fonds permettent d'investir dans des PME non cotées et de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu

Douze ans après leur création en 1997, les Fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) sont bien installés dans le paysage français des placements permettant aux particuliers de réduire leur impôt sur le revenu. Le dispositif a été complété en 2003 avec le lancement des Fonds d'investissement de proximité (FIP). Ces deux types de produits, principalement investis au capital de PME non cotées en Bourse, bénéficient de plusieurs avantages fiscaux.

L'épargnant peut déduire de sa note d'impôt sur le revenu le quart de son investissement dans un FCPI ou dans un FIP, dans la limite de 3 000 euros de réduction pour un célibataire et de 6 000 euros pour un couple, à condition de conserver ce placement pendant au moins cinq ans. Un célibataire plaçant 12 000 euros sur un FCPI avant le 31 décembre pourra déduire 3 000 euros de sa note d'impôt sur le revenu 2009, réglée en 2010. Mieux, il est possible de cumuler l'avantage fiscal des FCPI et des FIP en investissant dans les deux supports. À noter, ils sont exonérés de

l'impôt sur les plus-values à la sortie, mais restent soumis aux contributions sociales. Certains FCPI et FIP donnent aussi droit, pour les contribuables concernés, à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

Des placements idéaux ? Pas si vite. « Il ne faut pas souscrire ces produits uniquement dans une logique de défiscalisation. La première motivation doit rester la diversification à hauteur de 5 % à 10 % du patrimoine financier », explique Gregory Sabah, le directeur du développement de la société de gestion NextStage.

Un raisonnement difficile à faire passer auprès de clients surtout attirés par la réduction d'impôt. Pourtant, FCPI et FIP présentent un risque en capital. De plus, l'investisseur ne peut les revendre avant l'échéance, sauf cas extrêmes (décès, licenciement...). Et si l'avantage fiscal est conditionné à une durée de conservation de cinq ans, dans la pratique, la plupart des produits ont une durée de vie de huit à dix ans.

FCPI et FIP diffèrent dans leur construction. Les premiers sont investis dans des sociétés innovantes

tes, les seconds dans tous les secteurs, mais avec une limite géographique — ils se concentrent sur quatre régions limitrophes. Tous doivent investir au moins 60 % de leur actif dans des PME, le solde pouvant être placé sur d'autres classes d'actifs. Certains investissent en monétaire, d'autres en actions, en obligations, etc. Ce choix influence leur performance finale.

Conditions favorables

Celle-ci dépend aussi de la qualité de la gestion et du moment choisi pour l'investissement. Les FCPI et les FIP ont en effet deux ans pour investir 60 % de leur actif dans des PME. Pour les fonds collectés en 2008 et en 2009, les gerants pourront donc entrer au capital des PME dans des conditions de valorisation favorables après la crise.

Cette règle pourrait être modifiée. Un projet de loi imposant un délai de six mois pour investir est sur le point d'être examiné par les députés. « Nous sommes contre cette mesure qui nous contraindrait à restreindre notre collecte pour pouvoir investir dans les délais », confie Olivier Goy, le président de 123 Venture. Un chemin que les sociétés de gestion sérieuses ne veulent pas emprunter. Au risque de voir des opportunistes accepter la collecte sans condition et investir dans l'urgence dans des dossiers de moindre qualité. Le client s'en apercevra dans dix ans.

Agnès Lambert

Dix produits pour réduire son impôt sur le revenu

NOM FCPI	GROUPE	FRAIS DE GESTION	MIN. D'INVESTISSEMENT	COMMENTAIRE
123 Multicap	123 Venture	3,75 %	1 500 €	Investi dans des fonds de capital investissement
FCPI Rebond	Sigma Gestion	2,97 %	2 000 €	Investi en valeurs cotées. Durée de vie limitée à 5 ans et 6 mois.
Innovation Pluriel 2	Federal Finance	3,50 %	500 €	Sélection des PME avec Oddo AM et Partech International Partners
NextStage Découvertes 2009/2010	NextStage	3,50 %	3 000 €	Le solde du fonds est exclusivement investi en monétaire
Partenariat & Innovation 3	Fin. Edmond de Rothschild	3,60 %	1 500 €	60 % de PME, dont 10 % sur les sciences de la vie
NOM FIP	GROUPE	FRAIS DE GESTION	MIN. D'INVESTISSEMENT	COMMENTAIRE
A Plus Proximité 4	A Plus Finance	3,85 %	2 000 €	Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et PACA
FIP Développement durable	Entrepreneur Venture	3,50 %	1 000 €	Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et PACA
FIP Ecosolaire	Oddo Private Equity	3,00 %	1 000 €	Investissement dans les sociétés de production d'énergie solaire
FIP Energies solaires	123 Venture/ Banque Populaire	3,90 %	1 500 €	Spécialisé sur l'exploitation de parcs photovoltaïques
France Alto 5	Alto Invest	3,30 %	1 500 €	Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et PACA
OTC Multiproximité 1	OTC AM	3,85 %	1 000 €	Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et PACA

Tous ces produits font l'objet de droits d'entrée de 5 %

SOURCE : ÉTABLISSEMENTS

Le débouclage des premiers FCPI révèle une disparité des performances

APPRECIER la performance d'un FCPI ou d'un FIP est un exercice difficile. Le rendement de ces produits ne prend son sens qu'à la sortie, une fois le client remboursé, après sept, huit ou parfois même dix ans. La valeur liquidative publiée chaque semestre pendant la durée de vie du produit est peu représentative en raison des méthodes de valorisation propres à ces produits. « Plus on se rapproche de l'échéance plus elle prend son sens », explique Eric Gaillat, directeur associé d'Alto Invest.

Les premiers FCPI — lancés à la fin des années 1990 ou au tout début des années 2000 — commencent à être remboursés. Mais cer-

taines sociétés de gestion prolongent leur durée de vie pour ne pas céder leurs participations au capital de PME à vil prix en raison des difficultés qu'elles rencontrent. Dans la pratique, les clients sont généralement remboursés en plusieurs fois au fur et à mesure de la vente des participations.

Les résultats diffèrent largement d'un produit à l'autre. Pas toujours transparentes, certaines sociétés de gestion présentent des performances brutes sur plusieurs années incluant l'avantage fiscal dont le client a bénéficié la première année. Le particulier souhaitant juger la performance de son produit doit plutôt exami-

ner le rendement annualisé hors avantage fiscal.

Alto Innovation d'Alto Invest, rembourse en septembre, affiche ainsi un score de 6,97 %, soit une performance brute de 51,9 % sur sept ans et neuf mois. Chez A Plus Finance, A Plus Innovation 1 affiche un rendement de 4,75 %, mais le remboursement n'est pas terminé. « Ce sera fait d'ici le 31 décembre, ce qui devrait faire basculer la performance au-dessus de 5 % », explique Niels Court Payen, le directeur général associé d'A Plus Finance.

Ces performances sont très supérieures à celle de la Bourse de Paris (-15 % sur la même période),

mais les investisseurs ont accepté, pour y parvenir, de bloquer leur épargne pendant huit ans. Ces produits ont, malgré tout, démontré que le capital investissement pouvait être rémunérateur pour un particulier.

Meurtrière bulle Internet

D'autres produits, en revanche, déçoivent. Innoven devrait rembourser d'ici la fin de l'année son FCPI lancé en 1997 avec une plus-value de seulement 15 % à 20 % sur douze ans. Les générations suivantes de fonds Innoven sont, eux, en grande difficulté. « Ceux lancés entre 1997 et 2000 ont investi avant l'éclatement de la bulle

Internet à des niveaux élevés. Dans l'intérêt des souscripteurs, nous cherchons des solutions juridiques en concertation avec l'Autorité des marchés financiers pour trouver une sortie dans les meilleures conditions. Nous souhaitons pouvoir rembourser aux porteurs leur mise de départ et, espérons-le, une plus-value dans des délais satisfaisants », précise Christophe Verrières, directeur du développement. Les investisseurs ont aujourd'hui presque tout perdu. Les trois fonds lancés en 1998, 1999 et 2000 affichent, pour l'heure, des performances comprises entre -94 % et -98 %.

A. L.